



Justice et droits humains

Alexandre Lesiw

Président du SPP Intégration sociale



Pauvreté et droits humains

Pauvreté : définition de Jan Vrancken (Annuaire Pauvreté)

Lutte contre la pauvreté et protection des droits humains

Une condition cruciale de la protection de ces droits est l'accès effectif à la justice.

La question de la non-utilisation des droits s'applique également aux droits juridiques fondamentaux.



Les raisons du *non take up*

Pourquoi les personnes en pauvreté ne font-elles pas reconnaître leurs droits ou ne parviennent-elles pas à les faire reconnaître ?

Analyse à trois niveaux :

- la personne
- l'administration
- la législation



Au niveau de la personne en pauvreté

- 1) Problème d'information
- 2) La conditionnalité des droits
- 3) Les préjugés des autres
- 4) La crainte des effets pervers
- 5) La lenteur des procédures

Conséquence : la tendance à résoudre les problèmes au niveau « infrajuridique » (« à l'amiable »)

En position de faiblesse, la personne précaire risque alors de se soumettre à la loi du plus fort.



Au niveau des administrations

Sous-financement de la justice (personnel, bâtiments, matériel...)

Réduction du nombre de justices de paix

Distance géographique des tribunaux

Réduction des horaires d'ouverture des greffes

Pandémie → augmentation des procédures écrites

Langage juridique peu accessible



Au niveau de la législation

Répétibilité des frais et honoraires d'avocats (2008)

Introduction d'un taux de TVA de 21 % sur les honoraires des avocats (2014)

Augmentation des droits de rôle

Réforme de l'aide juridique de deuxième ligne (2016) : durcissement des critères de revenus donnant accès à la gratuité, suppression des présomptions irréfragables d'insuffisance de revenus pour avoir droit à un avocat *pro deo*

Positif : la loi du 31/07/2020 relève les plafonds de revenus.



Agir aux trois niveaux de façon concrète

Au niveau individuel :

- Améliorer l'accès à l'information et à l'aide juridique : plus de place aux associations (cf. actions en défense d'intérêts collectifs)
- Améliorer l'accès financier à la justice
- Promouvoir d'autres méthodes de règlement des conflits (médiation, conciliation, services d'ombudsman...)



Agir aux trois niveaux de façon concrète

Au niveau des administrations :

- Promouvoir l'utilisation d'un langage clair
- Pour toute décision négative : préciser les motifs et indiquer les voies de recours disponibles
- Atteindre de façon proactive les justiciables
- Progresser dans l'octroi des droits
- Prendre les plus faibles (enfants, personnes âgées, personnes pauvres, etc.) comme norme, comme test d'efficacité des mesures politiques



Agir aux trois niveaux de façon concrète

Au niveau de la législation :

- Simplifier la législation
- Evaluer l'impact des réformes récentes sur les personnes en pauvreté (analyse *ex post*)
- Pratiquer davantage l'analyse *ex ante* de nouvelles mesures (cf. analyse d'impact de la réglementation au niveau fédéral, test de pauvreté en Flandre, test d'égalité des chances en Région bruxelloise, initiatives locales)



SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes

Centre administratif Botanique
Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165
1000 Bruxelles

POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN
SPP INTÉGRATION SOCIALE
MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Contactez-nous

lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h30 (vendredi jusque 16h) via
+32 2 508 85 86
question@mi-is.be
www.mi-is.be

Suivez-nous

